

Extrait du Démocratie & Socialisme

<http://www.democratie-socialisme.fr>

Sarkozy est allé défier l'oit le 15 juin à Genève

Qu'est-ce que l'OIT

- Social -

Date de mise en ligne : lundi 27 juillet 2009

Démocratie & Socialisme

Un « G 183 »

L'Organisation internationale du Travail (OIT) est l'institution des Nations Unies qui a pour mission d'améliorer l'accès des hommes et des femmes à un travail décent et productif, dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de dignité. Ses principales tâches consistent à promouvoir les droits au travail, encourager la création d'emplois décents, développer la protection sociale et renforcer le dialogue dans la recherche de solutions aux problèmes du monde du travail.

L'OIT est la seule institution « tripartite » des Nations Unies en ce sens que ses politiques et programmes sont élaborés conjointement par des représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs.

L'OIT est l'institution mondiale qui est chargée d'élaborer des normes internationales du travail et d'en contrôler l'application. Ainsi, avec ses 183 Etats Membres, elle veille à ce que les normes du travail soient respectées dans la pratique mais aussi comme principes.

90 ans d'histoire de l'OIT

La fondation de l'OIT, en 1919 dans le cadre du Traité de Versailles qui a soldé la première guerre mondiale, s'appuyait sur la conviction qu'il ne saurait y avoir de paix universelle et durable sans justice sociale. Les fondateurs de l'Organisation voulaient humaniser les conditions de travail et combattre l'injustice, le malheur et la pauvreté. En 1944, en une toute autre période internationale, les Etats Membres de l'OIT réaffirmèrent cette volonté en adoptant la Déclaration de Philadelphie, dans laquelle ils ont souligné que le travail n'était pas une marchandise et défini des droits humains et économiques fondamentaux répondant au principe selon lequel « la pauvreté, où qu'elle existe, constitue un danger pour la prospérité de tous ».

En 1946, l'OIT est devenue la première institution spécialisée de l'Organisation des Nations Unies, qui venait d'être créée. Et en 1969, à l'occasion de son 50e anniversaire, elle reçut le prix Nobel de la paix.

L'arrivée de nombreux pays membres au cours des décennies qui suivirent la Seconde guerre mondiale entraîna de grands changements. L'OIT organisa des programmes d'assistance technique à l'intention des gouvernements, des travailleurs et des employeurs du monde entier et plus particulièrement des pays en développement. Dans des pays comme la Pologne, le Chili et l'Afrique du Sud, l'appui - même trop limité et controversé - qu'elle apporta à la défense des droits syndicaux contribua à faire progresser la lutte pour la démocratie et la liberté.

En 1998, autre date importante pour l'OIT, les délégués à la Conférence internationale du Travail adoptèrent la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail qui traitent de la liberté syndicale, du droit de négociation collective, de l'élimination du travail des enfants, du travail forcé et de la discrimination dans l'emploi. La Déclaration précise que si l'observation de ces principes et droits fondamentaux est importante, c'est parce qu'elle donne aux individus la possibilité de « revendiquer librement et avec des chances égales, leur juste participation aux richesses qu'ils ont contribué à créer, ainsi que de réaliser pleinement leur potentiel humain ». A l'échelle de la mondialisation financière et néo libérale, c'est un point de résistance.

Depuis sa fondation, l'OIT s'efforce de définir et de garantir les droits des travailleurs ainsi que d'améliorer les

conditions de travail en mettant en place un système de normes internationales du travail. Ces normes se présentent sous la forme de conventions, de recommandations et de recueils de directives pratiques.

A ce jour, l'OIT a adopté plus de 180 conventions et plus de 190 recommandations qui couvrent tous les aspects du monde du travail. Récemment, le Conseil d'administration a passé en revue cette législation internationale du travail et considéré que sur toutes les conventions adoptées avant 1985, plus de 70 étaient encore applicables aujourd'hui dans leur intégralité et que les autres devaient être révisées ou retirées. En tout, une douzaine de recueils de directives pratiques ont été publiés. Ces directives, qui portent sur des questions aussi différentes que le congé de maternité ou la protection des migrants, jouent un rôle important dans l'élaboration des législations nationales. Un mécanisme de contrôle permet de veiller à ce que les normes soient mises en application par les Etats Membres qui les ont ratifiées et ceux-ci peuvent bénéficier des conseils de l'OIT pour la formulation de leur législation nationale du travail.

En adoptant la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail en 1998, les Etats Membres de l'OIT se sont engagés à respecter un ensemble de normes fondamentales du travail, qu'ils aient ou non ratifié les conventions correspondantes. Ces normes sont celles qui consacrent les droits fondamentaux de l'homme et les principes sur lesquels repose le travail décent.

Pour l'OIT, la liberté syndicale est un des socles du progrès économique et social

Au moins 12 millions de personnes seraient victimes du travail forcé un peu partout dans le monde. Environ 10 millions d'entre elles sont exploitées non pas directement par des Etats mais dans des entreprises privées. L'OIT estime à 32 milliards de dollars le montant annuel des profits tirés du travail des victimes de la traite des êtres humains.

Il existe différentes formes de travail forcé parmi lesquelles la servitude pour dette, la traite des êtres humains et autres formes d'esclavage moderne. Les plus vulnérables en sont les victimes : femmes et filles contraintes à la prostitution, migrants pris au piège de la servitude pour dette et ouvriers d'ateliers clandestins ou d'exploitations agricoles qui travaillent pour rien ou presque, retenus dans ces endroits par des moyens totalement illégaux.

L'OIT s'attaque au travail forcé et à ses causes depuis sa fondation, action qu'elle a intensifiée par la suite en se dotant d'un Programme d'action spécial. Avec les travailleurs, les employeurs, la société civile et d'autres organisations internationales, elle lutte contre tous les aspects de ce fléau, que ce soit par des mesures de prévention telles que l'amélioration des conditions d'existence dans les communautés dont sont originaires les victimes ou en portant assistance aux travailleurs affranchis. Dans le cadre des projets qu'elle met en place pour ce faire, elle propose des microcrédits, crée des possibilités de formation et facilite l'accès à l'instruction.

De plus, l'OIT réclame l'adoption de législations nationales efficaces et de mécanismes d'application plus stricts comportant des sanctions juridiques et l'engagement de poursuites énergiques contre ceux qui exploitent des travailleurs forcés. Enfin, en sensibilisant l'opinion publique, elle expose au grand jour ces atteintes aux droits de l'homme et des travailleurs.

L'OIT s'attaque au travail forcé sous toutes ses formes

Des millions de personnes sont victimes de discrimination dans le monde du travail. Non seulement cette discrimination est une atteinte à l'un des principaux droits de l'homme mais elle a également des conséquences sociales et économiques. La discrimination entrave le développement car elle gaspille le talent humain nécessaire au progrès économique et elle accentue les tensions et les inégalités sociales. Vaincre la discrimination est indispensable pour parvenir au travail décent mais les effets de cette victoire débordent largement le monde du travail.

L'OIT combat la discrimination dans tous ses domaines d'action. Par exemple, lorsqu'elle défend la liberté syndicale, elle cherche à prévenir la discrimination envers les membres et les dirigeants des syndicats. Par le biais de ses programmes de lutte contre le travail forcé et le travail des enfants, elle vient en aide aux filles et aux femmes qui sont contraintes de se prostituer ou de travailler comme domestiques. La non-discrimination est l'un des principes directeurs de son recueil de directives pratiques sur le VIH/sida et le monde du travail. Ses recommandations sur la législation du travail préconisent l'adoption de dispositions interdisant la discrimination.

De même, la question de l'égalité des hommes et des femmes fait partie intégrante de toutes les activités de l'OIT en raison des nombreux problèmes auxquels se heurtent, de façon persistante, les femmes sur le marché du travail. Aujourd'hui encore, les femmes gagnent moins que les hommes car elles occupent les emplois les plus mal rémunérés et les plus précaires et constituent la majorité des travailleurs qui exercent des activités informelles, atypiques et non rémunérées. L'OIT cherche à augmenter les débouchés professionnels des femmes, à améliorer les conditions de travail et à éliminer la discrimination entre les sexes. Elle encourage l'entrepreneuriat féminin par le biais de services de soutien, de l'aide à la création d'entreprise, de la formation, du microcrédit et de la diffusion de bonnes pratiques.

Enfin, elle aide les organisations de travailleurs à mieux faire respecter les droits des femmes dans le monde du travail et à valoriser le rôle des femmes au sein des syndicats et dans la société tout entière.

Selon l'OIT, la discrimination entrave le développement en gaspillant le talent humain

A une époque où le chômage mondial a atteint son niveau le plus élevé de tous les temps, il est plus que jamais nécessaire de placer l'emploi au cœur des politiques économiques et sociales. De plus, l'ampleur de la pauvreté, même parmi ceux qui travaillent, prouve bien que le nombre d'emplois productifs et décents reste très insuffisant.

Le rythme insuffisant de création d'emplois décents dans le monde démontre la nécessité d'une coordination plus étroite des politiques macroéconomiques à l'échelle internationale et des politiques pour l'emploi à l'échelle nationale.

L'emploi productif et librement choisi est au cœur du mandat de l'OIT et celle-ci œuvre avec détermination en faveur du plein emploi. Pour ce faire, elle définit des mesures susceptibles de contribuer à la création d'emplois durables ou de revenus décents. Ces mesures sont formulées dans l'Agenda global pour l'emploi, élaboré par les trois mandants de l'Organisation. L'OIT réalise des travaux de recherche et participe aux débats internationaux sur les stratégies pour l'emploi.

L'OIT est particulièrement préoccupée par le chômage massif des jeunes (près de la moitié des chômeurs de la planète sont des jeunes), auquel elle tente de remédier en conseillant les gouvernements ainsi que par des activités concrètes de formation et d'aide à l'emploi.

L'OIT a fait œuvre de pionnière par ses analyses et son action dans le domaine de l'économie informelle.

L'expression « économie informelle » désigne le travail effectué en marge de la législation, qui échappe au contrôle gouvernemental.

Dans de nombreux pays en développement, plus de la moitié de la main-d'oeuvre non agricole travaille dans l'économie informelle. La plupart des femmes de ces pays exercent une activité informelle, souvent comme vendeuses de rue. En règle générale, le travail informel est improductif, précaire, mal rétribué et pénible. Aider les employeurs et les travailleurs à sortir de l'économie informelle exige la mise en place de stratégies complémentaires visant à élever les niveaux de qualification et de productivité, à améliorer la législation et son application ainsi qu'à créer des institutions autonomes. Deux publications régulières de l'OIT - le Rapport sur l'emploi dans le monde et les Indicateurs clés du marché du travail - analysent les tendances et contiennent une foule de données statistiques.

L'OIT apporte assistance et conseils techniques dans des domaines aussi variés que la formation et l'amélioration des compétences, le microfinancement et le développement de la petite entreprise. Elle a aidé les pays qui sont passés d'une économie planifiée à l'économie de marché à élaborer leur politique de l'emploi, du marché du travail et des ressources humaines. En outre, elle promeut l'investissement à forte intensité d'emploi dans les pays en développement.

IL EST PLUS QUE JAMAIS NÉCESSAIRE DE PLACER L'EMPLOI AU COEUR DES POLITIQUES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

La majorité des hommes et des femmes ne bénéficient pas d'une protection sociale adéquate. Ils sont exposés à des dangers sur leur lieu de travail et, lorsqu'ils ont une pension de retraite et une assurance maladie, celles-ci ne les protègent pas correctement. Les périodes de repos sont parfois insuffisantes et beaucoup de femmes n'ont droit à aucune prestation de maternité. Selon les normes internationales du travail et selon les Nations Unies, la protection sociale est un droit fondamental. De plus, un régime de sécurité sociale bien conçu améliore les résultats économiques et donc la compétitivité. L'OIT s'est donné pour mission d'aider les pays à garantir la couverture de tous les groupes sociaux, à améliorer les conditions de travail et à renforcer la sécurité au travail. Sécurité sociale. Seulement 20 % de la population mondiale bénéficie d'une couverture sociale correcte et plus de 50 % n'en a aucune. La répartition géographique reflète les niveaux de développement économique : moins de 10 % des travailleurs des pays les moins avancés bénéficient d'une sécurité sociale, pourcentage qui varie entre 20 et 60 % dans les pays à revenu intermédiaire, pour avoisiner les 100 % dans la plupart des pays industriels. La sécurité sociale comprend l'accès aux soins médicaux et la garantie de revenu, en particulier pour les personnes âgées et en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, d'accident du travail, de maternité ou de disparition du soutien de famille.

L'OIT S'EST DONNÉE POUR MISSION D'AIDER LES PAYS À GARANTIR UNE PROTECTION SOCIALE POUR TOUS